

**DELIBERATION N°2024/13**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents :

**SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024**

**Présents** : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

M. Mathieu LAFON, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, 2<sup>ème</sup> adjoint.

M. Didier MAHOUX, 3<sup>ème</sup> adjoint à M. Pierre MONTENEGRO, conseiller municipal.

M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal à M. Jean-Bernard CEBE, 4<sup>ème</sup> adjoint

Date de la convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Programme de rénovation de l'éclairage du terrain de foot : demandes de subventions au titre du Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football, au titre du FRI auprès de la Région Occitanie et au titre du FDT auprès du Conseil Départemental du Tarn.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait moderniser en LED l'éclairage du stade.

Que les performances des nouveaux projecteurs LED PHILIPS permettent d'économiser un projecteur par mats soit 4 projecteurs au total pour une économie d'énergie de 33% par rapport à l'existant

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 24 550 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn dans le cadre du FDT, de la région Occitanie dans le cadre du FRI, et du district de foot dans le cadre du FAFA

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 24 550 € HT

- Département (FDT)	:	7 365.00 €	(30%)
- Région (FRI)	:	3 682.50 €	(15%)
- FAFA	:	4 910.00 €	(20%)
- Autofinancement commune	:	8 592.50 €	(35%)

**DELIBERATION N°2024/13**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

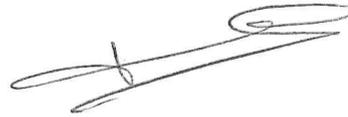
- **APPROUVE** le projet de l'éclairage du stade de foot pour un montant de 24 550 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Florence FARAL.